

Entre démocratie et autoritarisme

Le réseau du travail social d'aujourd'hui s'est tissé à partir d'une très grande diversité de courants historiques. En matière de démocratie, tous ne résistent pas à l'examen.

Texte : Ursula Christen, maître d'enseignement, Haute École de Travail Social HES-SO Valais-Wallis, Sierre

Le premier grand courant à mentionner ici est la traditionnelle assistance aux pauvres. Selon les principes de l'assistance, qui voient le jour au XIX^e siècle et se développent jusqu'au XX^e siècle, l'ivresse, la fainéantise, l'inconduite, la dépravation morale et le vagabondage sont considérés comme des causes de la pauvreté, qu'il y a lieu de contenir par des mesures répressives. L'aide matérielle est assortie d'une menace d'internement administratif dans une prison, une maison de travail ou un établissement éducatif. Jusqu'à l'abolition définitive du principe du lieu d'origine en 1975, les personnes vivant dans la pauvreté sont à la merci des décisions des autorités d'assistance et de tutelle de leur commune d'origine. Selon les estimations de la commission indépendante d'expert-e-s, des dizaines de milliers de personnes étaient détenues administrativement en Suisse¹.

Le premier Code civil suisse de 1912 donne aux autorités de tutelle le pouvoir d'intervenir dans les familles². Jusqu'à la révision des droits de l'enfant en 1978, les enfants de familles pauvres, les enfants né-e-s hors mariage, les enfants dont les parents souffrent de maladies psychiques ou de dépendances

sont placé-e-s sur ordre des autorités dans des foyers, des institutions, des établissements psychiatriques ou des familles. L'action semi-étatique de l'organisation d'aide Les enfants de la grand-route est bien connue : sous l'égide de Pro Juventute, plus de 600 enfants issu-e-s de familles du voyage sont placé-e-s afin de les protéger de l'influence supposément néfaste de leur milieu³.

Ce qui ressort toujours de l'analyse de ces histoires, c'est que très peu d'enfants se retrouvent dans un milieu bienveillant. De l'exploitation sexuelle et économique dans les familles d'accueil aux divers abus dans les foyers et les institutions, en passant par les essais de médicaments dans les établissements psychiatriques, tout est documenté. Que ce soient les enfants concernés ou leurs proches, personne n'est informé de ce qui se passe, ni même invité à donner son avis.

Bien que ces actes de pédagogie noire soient diamétralement opposés aux normes actuelles du travail social, la sécurité sociale garde toujours les traces d'une certaine conception moralisatrice de l'être humain.



Dès le début du XIX^e siècle, des associations masculines telles que la Société suisse d'utilité publique (SSUP), fondée en 1810, commencent à s'occuper de questions sociales et tentent de trouver des solutions à la pauvreté par le biais de concepts d'assistance et de la recherche. En 1905, la Conférence suisse pour l'assistance aux pauvres voit le jour. Elle est aujourd'hui considérée comme la précurseur de la Conférence suisse des institutions sociales (CSIAS). L'objectif est d'assurer une prise en charge rationnelle de la pauvreté en fonction des cas individuels et de remplacer le principe du lieu d'origine par une aide liée au lieu de résidence. Les comptes rendus publiés dans le journal *Der Armenpfleger* montrent – en plus des conclusions sociologiques et démographiques – une opinion souvent paternaliste et xénophobe.

Le travail social issu des mouvements populaires

Parallèlement, un nouveau courant se développe au sein du mouvement féminin bourgeois : des pionnières fondent les premières Écoles suisses d'Études sociales pour femmes à Zurich, Lucerne et Genève. Deux approches servent de modèles : l'École sociale pour femmes ouverte par Alice Salomon à Berlin en 1908 et le mouvement international Settlement. C'est après avoir suivi une formation de travailleuses sociales à Londres que les militantes zurichoises Maria Fierz et Mentona Moser tentent d'introduire les idées du mouvement Settlement en Suisse. Ce courant, relayé par le travail communautaire, le travail de rue et l'approche axée sur le milieu de vie, vise à améliorer les conditions de vie au sein même des quartiers dits « à problèmes ». Pour les femmes du mouvement Settlement, il est important de ne pas comprendre la pauvreté comme un échec individuel, mais de reconnaître et de combattre ses causes sociales.

La tentative de traiter démocratiquement, sur un pied d'égalité, les personnes touchées par la pauvreté s'oppose souvent à la préoccupation de mettre en œuvre des modèles bourgeois d'hygiène, de santé et d'éducation dans les classes inférieures. Ainsi, les associations de femmes bourgeoises ne coopèrent pas avec l'union ouvrière, qui voit comme cause de la pauvreté l'oppression du prolétariat par la bourgeoisie⁴.

Cela nous conduit à un autre courant qui traverse le travail social depuis le début du XX^e siècle jusqu'à aujourd'hui : le mouvement ouvrier. Ce dernier exige des améliorations des conditions économiques et du droit du travail. Il manifeste pour un prix du lait abordable, l'introduction d'une assurance-accidents, d'une prévoyance vieillesse, du droit de vote des femmes et une réduction du temps de travail. Avec la grève générale de 1918, le mouvement conduit la Suisse au bord de la guerre civile⁵.

Les différentes assurances qui, au cours du XX^e siècle, ont fait de la Suisse l'État-providence qu'elle est aujourd'hui sont décidées démocratiquement au Parlement et par le biais de votations populaires. Il faut de nombreux compromis politiques et des tentatives souvent répétées pour qu'elles soient enfin introduites. La création de l'Office fédéral des assurances sociales en 1913 symbolise la reprise, des mains des cantons et des particuliers par la Confédération, de la responsabilité en matière de sécurité sociale.

Années d'introduction

- 1914 : assurance-maladie
- 1918 : assurance-accidents
- 1948 : AVS
- 1960 : AI
- 1984 : AC
- 2005 : assurance-maternité
- 2021 : congé paternité



D'innombrables petites et grandes initiatives

Outre les mouvements ouvriers, réformateurs et féminins, d'autres groupes engagés ont contribué à tisser le réseau de la sécurité sociale. Au début du XX^e siècle, une partie de la jeunesse du milieu bourgeois se réunit au sein du mouvement Wandervogel pour façonner le monde social en faisant des randonnées, en chantant et en discutant. Un certain nombre de ces jeunes marquent, une fois adultes, les débuts du travail social. Les églises, les partis politiques, le mouvement scout, fondé en Angleterre en 1907, ou encore le mouvement de jeunesse sioniste se consacrent également à l'éducation idéologique de la jeunesse, tandis que divers jardins d'enfants (par exemple Fröbel, Steiner, Montessori) développent de nouvelles idées en matière de prise en charge des enfants selon des concepts pédagogiques spécifiques.

En Suisse, il y a eu et il y a encore d'innombrables initiatives privées qui font partie du réseau actuel de sécurité sociale. Les associations de défense des intérêts de personnes en situation de handicap, les associations de quartier, les groupes d'entraide, les fondations... font du lobbying, gèrent des centres de conseil et offrent un soutien financier, des emplois protégés ou un abri en cas d'urgence. Aujourd'hui, un grand nombre de ces initiatives sont intégrées dans le système officiel suisse de sécurité sociale par le biais de contrats de prestation. D'autres sont financées exclusivement via des dons et fonctionnent grâce au bénévolat. De nombreuses règles du jeu juridiques se sont démocratisées au cours de l'histoire (par exemple, la loi sur l'égalité, le droit de la protection des enfants et des adultes, la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées), tandis que, dans d'autres domaines, tels que l'aide sociale ou la politique des réfugié·e·s, des violations des droits humains sont dénoncées de manière répétée⁶. Le caractère démocratique et participatif du travail social dans les cas individuels dépend en grande partie de la possibilité qu'offrent les conditions économiques et politiques d'avoir une conception de l'être humain centrée sur la personne. •

Notes

1 uek-administrative-versorgungen.ch

2 Code civil suisse, art. 283 et 284.

3 Galle, S. et Meier, T. (2009), *Von Menschen und Akten. Die Aktion «Kinder der Landstrasse» der Stiftung Pro Juventute*. Zurich. Chronos.

4 Cf. Matter, S. (2011), *Der Armut auf den Leib rücken. Die Professionalisierung der Sozialen Arbeit in der Schweiz (1900-1960)*. Zurich. Chronos.

5 Cf. l'émission DOK de la SRF: *Generalstreik 1918: Die Schweiz am Rande eines Bürgerkrieges*. Datant du jeudi 8 février 2018.

6 Cf. des associations comme UFS (Unabhängige Fachstelle für Sozialhilferecht), augen auf, Human Rights Watch, Amnesty International.